

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité plénier

Compte rendu de la réunion du 27 juin 2022 (visioconférence)

Participants :

M. BORDE Sylvain	Préfecture	Mme KURDZIEL Marie-Françoise	Conseil régional
Mme CUDONNEC Laurence	ARS	M. MARGUERITTE David	Conseil régional
M. GARNIER Eric	Académie Ndie	M. MILLET Marc	Conseil régional
M. GOURDIN Johann	Dreets	Mme SEGUELA Martine	Conseil régional
Mme LAGARDE Christiane	Dirm Memn		
Mme LENOURY de CARLI Karine	Dreets	Mme DAUTREY Clarisse	Région
M. LEPETIT Dominique	Préfecture	Mme HARDY Sarah	Région
M. PINDARD Alain	Draaf	Mme HAVELETTE Françoise	Région
Mme SAINT-HUILE Geneviève	Académie Ndie	M. MIRON Michel	Région
		Mme ROFFE Vanessa	Agence orientation métiers
M. ADIBI Raouf	Unsa		Région
M. ANQUETIL Eric	FO	Mme VOLF Christelle	
M. de CAMBOURG Mikaël	U2P		
Mme DELPORTE Marie-Laure	CRMA	Mme ADAM Caroline	Apec
M. DUFOUR Pascal	U2P	Mme BASTIE Françoise	Ndie Université
M. EDOUARD François	Udes	M. BERTON Benjamin	Ndie Université
M. FARGUES Paul	CFE CGC	M. BIERNE Guy	Agefiph
Mme HELLOUIN Sandrine	CCIR	M. MARTIN Frédéric	Cap emploi
M. KAROUI Nejib	CFTC	M. de MOREL Eudes	Pôle emploi
M. LEBARBEY Alexandre	CGT		
M. LECOEUR Richard	Medef	Secrétariat permanent :	
M. LEROY Christophe	Unsa	M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop
Mme LUBRUN Laurence	Cran	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref/Crefop
M. MIRIANON Cyril	FSU		
M. REBILLARD Joël	FRSEA	Mme SALAZAR Christelle	Transitions Pro Ndie
M. SCÉLIN Philippe	CPME		
Mme TOUCHARD Séverine	Medef		
M. TOUZE Loïc	FO		
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef		
M. VERNON Yves	Udes		

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. LEPETIT et MARGUERITTE co-président la séance.

1. Validation du compte rendu du comité plénier du 29 novembre 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

2. Préparation du futur CPRDFOP 2023-2028 :

M. MARGUERITTE rappelle son souhait d'un CPRDFOP plus succinct et plus opérationnel que le précédent afin de pouvoir s'y référer réellement et concrètement (par exemple au fur et à mesure de l'ouverture des classes de formation), ainsi que concerté avec l'ensemble des acteurs, comme demandé par M. SCÉLIN au nom des partenaires sociaux (bureau du 7 mars 2022). La Région a également souhaité que ce document soit couplé et coordonné le plus possible avec les autres schémas régionaux (SRESRI, SRFSS, SRDEII...) afin, entre autres, d'éviter d'interroger à plusieurs reprises les mêmes interlocuteurs sur des documents ayant des impacts communs. M. MARGUERITTE remercie les membres présents du Ceser pour leur contribution qui a été présentée lors de l'assemblée plénière du 16 juin.

Mme DAUTREY présente [le document support](#) relatif à l'organisation de la concertation et de l'écriture du CPRDFOP 2023-2028 et du schéma régional des formations sanitaires et sociales (adoption par le Crefop prévue au plus tard en mars 2023).

M. SCÉLIN souligne l'importance pour le futur CPRDFOP d'incarner l'ensemble du champ de l'EFOP et d'être construit avec tous les acteurs du quadripartisme, en lui donnant une dimension politique qu'il n'avait probablement pas antérieurement. En termes de publics, il salue l'innovation d'intégrer l'ensemble des actifs et futurs actifs normands, (quel que soit leur statut). Il est nécessaire d'être d'ores et déjà en mode « réflexion, contribution et proposition ». Il souhaite que la date du séminaire de novembre soit rapidement arrêtée afin que tous les acteurs puissent se rendre disponibles. Il rappelle, par ailleurs, que les partenaires sociaux souhaitent que le CPRDFOP soit évalué tout au long de sa vie et qu'il fasse l'objet d'actualisations au regard d'un environnement qui est constamment en mutation. Pour conclure, sur le principe, les partenaires sociaux sont plutôt satisfaits de constater que les différents échanges au sein du Crefop ou du Ceser sont repris sur les éléments-clés.

M. LEPETIT informe les membres du Crefop du lancement du PRSE 4 (Plan Régional Santé Environnement), à l'automne, par l'Etat, en association avec la Région. Il précise également la reprise des négociations du CPER avec la valorisation du secteur de la santé via des financements importants. Il faudra donc avoir des offres de formation cohérentes.

M. LEPETIT confirme la nécessité d'un CPRDFOP opérationnel mais précise qu'il doit également être adaptable au cours de sa vie pour prendre en compte les évolutions contextuelles.

En ce qui concerne la partie évaluative, M. BIERNE souhaite s'assurer qu'il y aura bien un sujet, même transversal, sur la prise en compte des personnes en situation de handicap. L'Agefiph souhaiterait contribuer à redonner à la Normandie, région particulièrement exemplaire sur le sujet avant 2020, sa place pleine et entière sur le sujet de l'accès à la formation de ce public (après un relatif tassement des entrées en formation au cours des deux derniers exercices particuliers).

Mme DAUTREY confirme que le handicap sera bien pris en compte sur les sujets formation, orientation, emploi.

Elle précise qu'un travail sur les constats des années 2020-2021 a déjà été engagé par la Région, Pôle emploi, l'Agefiph, et la Mission locale. Elle espère que, d'ici novembre, les hypothèses posées ou les axes à mettre en œuvre sur cette question pourront être reversés dans la réflexion. Ils pourraient éventuellement être des axes de travail particuliers dans le cadre du futur contrat et du futur schéma.

M. SCELIN signale que la version élargie du CPRDFOP va globalement devenir la feuille de route du Crefop ; le groupe technique finalise sa réflexion sur la façon de fonctionner de manière efficiente et efficace au sein du Crefop. Le séminaire permettra d'avoir une feuille de route claire, dense et opérationnelle.

,

3. Présentation du rapport Transitions Pro Normandie sur le suivi et la mise en œuvre du CEP pour avis :

Mme SALAZAR présente [le rapport](#).

Les annexes consultables sur le site :

- Annexe 1 : [Méthodologie France Compétences 2021](#)
- Annexe 2 : [Webinaires semaines de l'évolution professionnelle](#)
- Annexe 3 : [Fiche navette](#)
- Annexe 4 : [Fiche repère CEP](#)
- Annexe 5 : [Données CEP 2021 – notice explicative](#)
- Annexe 6 : [Bilan 2021 du CEP des actifs occupés](#)
- Annexe 7 : [Bilan 2021 du Groupement Evolution](#)
- Annexe 8 : [Bilan 2021 du dispositif « droit au démissionnaire » et évaluation des bénéficiaires](#)

En réponse à la question de M. MIRIANON sur la répartition de l'accompagnement CEP sur le financement PTP, Mme SALAZAR explique l'écart important par le fait qu'il s'agit surtout de salariés en cours d'emploi (en contrat de droit privé) qui demandent un financement pour partir en formation, d'où leur accompagnement par le Groupement Evolution.

M. MIRIANON s'étonne toutefois que Pôle emploi ne représente que 1 % de l'accompagnement, soit 24 fois moins que l'opérateur privé.

M. de MOREL précise que les éléments présentés par Mme SALAZAR concernent le public « salariés », qui n'est pas celui de Pôle emploi. La différence s'explique donc par le fait que Groupement Evolution est l'opérateur qui suit les salariés. Pour Pôle emploi, le volume annuel des entrées en CEP progresse de 9 % en 2021. Le bénéficiaire est reçu par un conseiller qui le positionne sur des prestations en vue d'élaborer son projet personnalisé d'accès à l'emploi.

De plus, les demandeurs d'emploi qui travaillent à temps partiel relèvent de l'opérateur privé et non de Pôle emploi.

M. de CAMBOURG souligne l'intérêt du dispositif comme accompagnement à la création d'entreprise.

Dans le cadre de la stratégie EFOP du Crefop, M. SCELIN propose d'avoir une vision consolidée du CEP en Normandie pour analyser sa valeur ajoutée, ce qui permettrait également une comparaison avec d'autres régions. Il serait intéressant de sortir du statut des publics et de converger sur l'activité et l'impact sur l'actif normand, ce qui pourrait alimenter, entre autres, la réflexion dans le cadre du CPRDFOP.

M. VERNON demande s'il existe des données qualitatives concernant les secteurs de la santé et du médico-social.

Mme SALAZAR répond que les données sur le devenir des salariés ayant bénéficié d'un financement dans le cadre du PTP seront consolidées fin 2022 (il manque actuellement certaines données dont celles du secteur sanitaire et social). En ce qui concerne le démissionnaire, l'annexe 8 présente quelques données sur les secteurs d'activité les plus choisis par les salariés.

M. LEBARBEY rappelle que, dans le cadre des CEP, la loi prévoit que la porosité est possible (par exemple, pour se rendre vers l'opérateur le plus proche) : un jeune relevant de la Mission locale peut tout à fait se rendre, sur la question du CEP, à Pôle emploi, à l'Apec ou à Cap emploi.

Transitions Pro Normandie n'a pas toutes les données (ce sera l'objet de la cellule technique prospective accolée au Crefop). Il est important de récupérer, entre autres, celles relatives aux métiers de la santé, du social et du médico-social pour vérifier si le dispositif est utilisé par les salariés pour venir dans ces secteurs dont les besoins sont considérables ou pour en partir.

M. LECOEUR souhaite savoir s'il serait possible de réaliser une étude pour voir s'il existe un rapport entre certains choix de CEP, de CPF, d'orientation, de démission et la réalité de l'offre et de la demande d'emploi sur la région.

M. MIRIANON pense que le rapport d'activité présenté aurait mérité un peu plus d'informations que simplement l'évolution de l'utilisation du CEP d'une année sur l'autre : par exemple, l'impact sur les usagers qui ont pu en profiter (entre la situation avant CEP et la situation actuelle). Quel est l'intérêt de voir que le CEP est de plus en plus utilisé s'il n'apporte rien aux usagers ? Quelle est sa plus-value ?

Mme SALAZAR précise qu'elle ne dispose pas aujourd'hui de toutes les données pour évaluer l'impact, mais seulement de celles des dispositifs portés par Transitions Pro Normandie (PTP, démissionnaire). En ce qui concerne les autres dispositifs, les données appartiennent à chaque opérateur.

M. SCELIN pense que ce travail doit être réalisé par France Compétences qui s'en est saisi au travers de l'évaluation du CEP, puisque France Compétences agrège toutes les données. Il serait intéressant de savoir comment France Compétences installe ce travail d'évaluation et de valeur ajoutée pour l'actif bénéficiaire du CEP, et si la Normandie a des particularités dont il serait intéressant de se saisir.

Sur la base de cette présentation, le comité plénier du Crefop émet un avis favorable à la majorité des membres présents :

- 21 avis « favorable » : ARS, CCIR, CFE-CGC, CFTC, CPME, CRMA, Cran, Mme Kurdziel (Conseil régional), M. Margueritte (Conseil régional), M. Millet (Conseil régional), Mme Séguéla (Conseil régional), Dirm-Memn, Draaf, Dreets, FO, FRSEA, Medef, Préfecture, Rectorat, U2P, Udes
- 0 avis « défavorable »
- 3 abstentions : CGT, FSU, Unsa

4. Demandes d'agrément préfectoral à la formation des membres du CSE :

Mme LENOURY de CARLI présente [les 5 dossiers](#) qui sont soumis au vote des membres du comité plénier :

Sarl Alpha Formation en sécurité privée :

Avis défavorable à l'unanimité des membres présents : ARS, CCIR, CFE-CGC, CFTC, CGT, CPME, CRMA, Cran, Mme Kurdziel (Conseil régional), M. Margueritte (Conseil régional), M. Millet (Conseil régional), Mme Séguéla (Conseil régional), Dirm-Memn, Draaf, Dreets, FO, FRSEA, FSU, Medef, Préfecture, Rectorat, U2P, Udes, Unsa

QSE 3 :

Avis favorable - **Pour : 23 voix** : ARS, CCIR, CFE-CGC, CFTC, CPME, CRMA, Cran, Mme Kurdziel (Conseil régional), M. Margueritte (Conseil régional), M. Millet (Conseil régional), Mme Séguéla (Conseil régional), Dirm-Memn, Draaf, Dreets, FO, FRSEA, FSU, Medef, Préfecture, Rectorat, U2P, Udes, Unsa – **Contre : 1 voix** : CGT – **Abstention : 0 voix**

GWF – Gaëlle WINNEBROOT Formations :

Avis favorable - **Pour : 23 voix** : ARS, CCIR, CFE-CGC, CFTC, CPME, CRMA, Cran, Mme Kurdziel (Conseil régional), M. Margueritte (Conseil régional), M. Millet (Conseil régional), Mme Séguéla (Conseil régional), Dirm-Memn, Draaf, Dreets, FO, FRSEA, FSU, Medef, Préfecture, Rectorat, U2P, Udes, Unsa – **Contre : 1 voix** : CGT – **Abstention : 0 voix**

Elisabeth LAINE Formation :

Avis favorable - **Pour : 23 voix** : ARS, CCIR, CFE-CGC, CFTC, CPME, CRMA, Cran, Mme Kurdziel (Conseil régional), M. Margueritte (Conseil régional), M. Millet (Conseil régional), Mme Séguéla (Conseil régional), Dirm-Memn, Draaf, Dreets, FO, FRSEA, FSU, Medef, Préfecture, Rectorat, U2P, Udes, Unsa – **Contre : 1 voix** : CGT – **Abstention : 0 voix**

Yggdrasil :

Avis défavorable à l'unanimité des membres présents : ARS, CCIR, CFE-CGC, CFTC, CGT, CPME, CRMA, Cran, Mme Kurdziel (Conseil régional), M. Margueritte (Conseil régional), M. Millet (Conseil régional), Mme Séguéla (Conseil régional), Dirm-Memn, Draaf, Dreets, FO, FRSEA, FSU, Medef, Préfecture, Rectorat, U2P, Udes, Unsa

M. LEBARBEY précise que la CGT s'oppose historiquement à l'ensemble des nouvelles demandes d'agrément car elle considère que c'est aux organisations syndicales de répondre aux questions posées sur les programmes formatifs ; cependant, elle ne s'oppose jamais aux renouvellements car des salariés sont concernés.

Le prochain comité plénier se tiendra le 5 décembre à 14 h 30, en présentiel dans l'hémicycle du Conseil régional à Rouen.

En l'absence d'autres questions et remarques, M. MARGUERITTE remercie les membres du comité plénier du Crefop et lève la séance.